

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - DUMORTIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE
Mme PROUX à Mme RAFIK
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. BURLIER à M. ZIAT
M. BANIZETTE à M. LAFFENÊTRE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. MATHA à M. GERGAUD
Mme EL BASRI à Mme SÉDANO-GRELLETY

Membres en exercice :	29
Présents :	21
Votants :	23
Date de convocation :	21/03/2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEVAUTOUR

DÉLIBÉRATION 2023-03-08 - SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer au sujet des subventions 2023 attribuées aux associations et de procéder à un vote global sur l'ensemble des subventions aux associations, exception faite de celles où un (ou des) conseiller(s) municipal(aux) a (ont) un intérêt.

ASSOCIATIONS COMMUNALES 2023	DEMANDÉ	VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
FOOTBALL CLUB CHARENTAIS (FCC)	14 500.00 €	14 500.00 €
LES CORDES BUISSONNIERES	1 075.00 €	750.00 €
L'ISLE Ô TAROT	500.00 €	500.00 €
MELTING HOPE DANSE HIP HOP	2 200.00 €	1 500.00 €
DANSE COUNTRY	1 000.00 €	700.00 €
TENNIS CLUB	1 500.00 €	1 000.00 €
ANCIENS COMBATTANTS	Achat de gerbes cérémonie	
TOTAL	20 775.00 €	18 950.00 €

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE 2023	SUBVENTION 2022	VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
VISITEURS DE MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS (VMEH)	50.00 €	50.00 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (Ruelle)	100.00 €	100.00 €
DONNEURS DE SANG	50.00 €	50.00 €
MFR JARNAC	150.00 €	150.00 €
MFR SUD CHARENTE / PUYPÉROUX	225.00 €	150.00 €
MFR CHERVES RICHEMONT	225.00 €	150.00 €
FRANCE ADOT 16 (Don d'organes)	50.00 €	50.00 €
AFSEP (Sclérose en plaques)	50.00 €	50.00 €
HOPITAL POUR LES ENFANTS	50.00 €	50.00 €
AFM-TÉLÉTHON	100.00 €	100.00 €
GRAHT (ARCHÉOLOGIE)	200.00 €	500.00 €
APF France HANDICAP		50.00 €
TOTAL	1 250.00 €	1 450.00 €

Le montant de l'ensemble de ces subventions s'inscrit dans le montant voté au budget 2023. La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** l'attribution des subventions telles énoncées dans les tableaux ci-dessus.

Mme LAMAURE, présidente du Tennis club ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (5 non participations au vote),

- **APPROUVE** les propositions telles que décrites ci-dessus.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 28 mars 2023
Monsieur le Maire



AR Prefecture

016-211601661-20230327-2023_03_08-DE
Reçu le 31/03/2023